

Conseil Communautaire de Fougères Agglomération
Compte rendu du lundi 16 décembre 2019 – 20 h

Étaient présents :

Bernard MARBOEUF – *Président*

Patrick MANCEAU – Michel BALLUAIS (jusqu'à délibération 2019.209) – Louis FEUVRIER – Jean-Louis LAGRÉE – Jean-Pierre OGER – Joseph ERARD – Alice LEBRET – Jean-Pierre HARDY – Bernard DELAUNAY – Marie-Claire BOUCHER – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS (jusqu'à délibération 2019.209) – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Roland BOUVET – Jean-Claude BRARD – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Rolland COQUET – Jean-Pierre DESHAYES – Alain FORET – Christian GALLE – Jean-François GARNIER – Pierre GAUTIER – Louis-Gérard GUÉRIN – Christophe HARDY – Jules MASSON – Joël MAUPILLE – Marie-Laure NOËL – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Marie PROTHIAU – Patricia RAULT – Thérèse TYLEK – François VEZIE – Delphine VIEUXBLEU – *Conseillers*

Isabelle BIARD a donné pouvoir à Rolland COQUET

Évelyne GAUTIER-LE-BAIL a donné pouvoir à Patrick MANCEAU

Isabelle LEE a donné pouvoir à Jean-Pierre OGER

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Pierre GAUTIER

Jean-Claude RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Daniel TANCEREL a donné pouvoir à Bernard MARBOEUF

Maurice JANVIER est représenté par sa suppléante Marie-Claude TOUCHARD

Étaient excusés :

Daniel BALLUAIS (à partir délibération 2019.210) – Michel BALLUAIS (à partir délibération 2019.210) – Éric BESSON – Noël DEMAZEL – Patricia FERLAUX – Yves GÉRARD – Laurent LEGENDRE – Jacky LEMOIGNE – Gilles PENNELLE – Pierre PRODHOMME – Pierre THOMAS – Bernard TUROCHE

Secrétaire de séance :

Delphine VIEUXBLEU est désignée secrétaire de séance

*Le compte-rendu du Conseil communautaire du 18 novembre 2019 est **ADOPTÉ** à l'unanimité.*

L'ordre du jour est le suivant :

2019.206 - Infrastructures – Déviation de la RN 12 – Avis de Fougères Agglomération

2019.207 - Attractivité Économique – Société d'Économie Mixte du Pays de Fougères – Rapport de gestion 2018

2019.208 - Attractivité Économique – Mission Locale du Pays de Fougères – Rapport d'activités 2018

2019.209 - Attractivité Économique - Zone d'activités de la Meslais – Vente d'un terrain à la société CHAPE FLUIDE BRETAGNE

2019.210 - Mobilité – Transport urbain – Règlement du service

2019.211 - Mobilité – Transport urbain – Convention avec la Ville de Fougères – Boutique SURF

2019.212 - Habitat – Réhabilitation de 2 logements locatifs Sociaux sur la commune de Poilley – Actualisation du plan de financement

2019.213 - Habitat – EPF Bretagne – Validation Bilan d'activités 2018

2019.214 - Environnement - Bassin du Haut Couesnon – Animation bocagère - Budget prévisionnel 2020 et demandes de financement

2019.215 - Environnement – Bassin du Haut Couesnon – Programme Milieux Aquatiques – Budget prévisionnel des travaux 2020 et sollicitation des partenaires financiers

2019.216 - Environnement – Bassin du Haut Couesnon – Travaux continuité écologique Galaché

2019.217 - Environnement – Bassin du Haut Couesnon – Programme milieux aquatiques 2014

2019.218 - Environnement – Contrat territorial du Haut Couesnon – Postes de coordinateur et de technicien milieux aquatiques – Budget prévisionnel 2020 et demandes de financement

2019.219 - Environnement – Bassin de la Sélune - Programme milieux aquatiques – Budget prévisionnel des travaux 2020 et sollicitation des partenaires financiers

2019.220 - Environnement – Contrats d'animation et de Bassin de La Selune – Animation et Vallée du Bois Ainaux – Budget prévisionnel 2020 et demandes de financement

2019.221 - Environnement – Assainissement collectif – Assistance technique du Département – Convention 2020

2019.222 - Marchés Publics – Travaux milieu aquatique 2020-2021

2019.223 - Marchés Publics – Travaux de déconstruction du foirail, extension Atelier technique et réhabilitation Siège

2019.224 - Travaux – Déconstruction du Foirail et projet d'extension des ateliers techniques – Demande de financement DETR 2020

2019.225 - Travaux – Projet de réhabilitation du siège administratif – demande de financement DETR 2020

2019.226 - Ressources Humaines – Tableau des effectifs – Modifications

2019.227 - Politique Culturelle – Lecture Publique – Projet médiathèque de Romagné – Marché de travaux

2019.228 - Finances – Adoption des budgets primitifs Assainissement DSP 2020

2019.229 - Finances – Ouverture anticipée des crédits en investissement – exercice 2020

2019.230 - Finances – Décision Modificative n°2 – Budget Principal

2019.231 - Finances – Versement des subventions d'équilibre et avances du budget principal aux budgets annexes - Exercice 2019

2019.232 - Finances – Sortie d'inventaire 2019

2019.233 - Finances - Subvention exceptionnelle à la commune de la Chapelle - Janson

2019.234 - Finances - Participation à la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Fougères

2019.235 - Administration Générale – Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

2019.236 - Administration Générale – Mise à disposition de locaux au Syndicat Mixte SCoT du pays de Fougères – Tarification et convention 2020

2019.237 - Administration Générale – Mise à disposition des locaux aux syndicats des eaux (SMPBC et SAGE) – Tarification et convention 2020

2019.238 - Administration Générale - Transition Pays de Fougères – Convention Couesnon Marches de Bretagne – Fougères Agglomération

2019.239 - Administration Générale – Habilitation du Bureau pour désignation des délégués SMPBC

2019.240 - Administration générale – Décisions du Bureau Communautaire

2019.241 - Administration Générale – Décisions prises par le Président par délégation

2019.206 – INFRASTRUCTURES – DÉVIATION DE LA RN 12 – AVIS DE FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

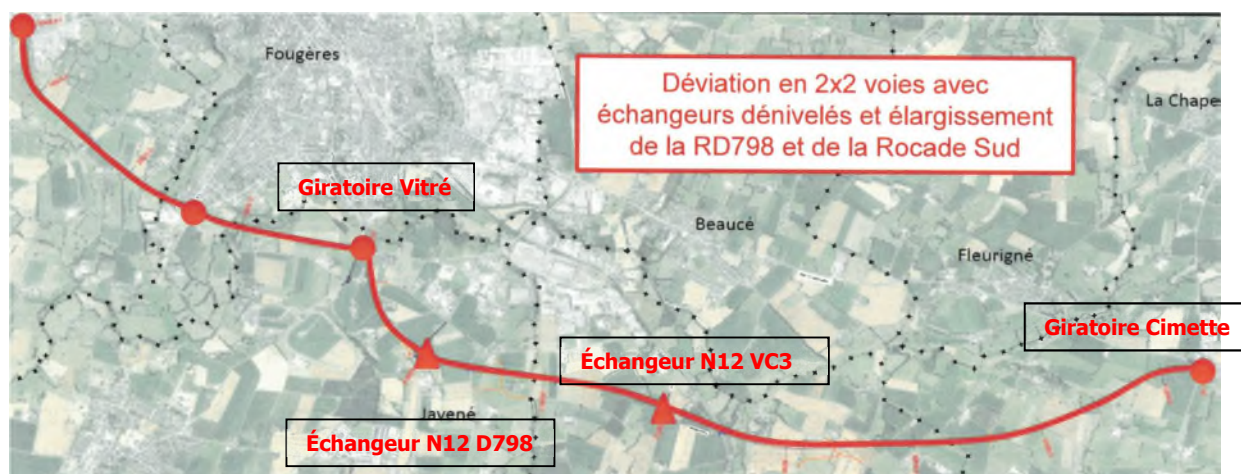
M. le Président présente le rapport suivant :

Le 18 octobre 2019 en Comité de suivi du projet de déviation, les représentants de l'Etat ont présenté cinq hypothèses pour l'aménagement de la déviation de la RN 12. Celles-ci ont été exposées au bureau communautaire du 4 novembre 2019.

Pour rappel, les principes d'aménagements posés antérieurement étaient une liaison 2x2 voies entre le secteur de fin du Barreau et Cimette à La-Chapelle-Janson, déviant Beaucé et Fleurigné.

Dans les hypothèses présentées, seule la variante 5 répond aux exigences avec :

Déviation à 2x2 voies, élargissement de la RD798 et de la rocade à 2x2 voies, rétablissements dénivelés et aménagements de deux échangeurs.



Considérant la nécessité d'assurer la sécurité dans le bourg de Beaucé traversé par plus de 600 véhicules par jour ;

Considérant que cet aménagement a vocation à marquer l'entrée de la Région Bretagne et qu'il doit s'inscrire dans une continuité de liaison à 2x2 voies vers Rennes, Brest et Paris.

Considérant qu'il est impératif qu'il soit inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région 2020-2027 et que la réalisation en deux phases est plus couteuse,

Considérant l'impact foncier d'un tel aménagement,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE RETENIR la variante 5 : Déviation à 2x2 voies, élargissement de la RD798 et de la rocade à 2x2 voies, rétablissements dénivelés et aménagements de deux échangeurs,**
- **DE PRÉCISER que la 2x2 voies offrira la possibilité d'utiliser une des voies pour un transport collectif en site propre le cas échéant ;**

- **DE PRÉCISER** que la variante 5 doit également prévoir le rétablissement de la VC7 et de la voie verte Fougères-Vitré dans sa logique de réversibilité,
- **D'Étudier** plus profondément le détail du fonctionnement des rond-points et la nécessité de définir la liaison la plus pertinente avec le barreau ;
- **DE DEMANDER** à nouveau l'inscription prioritaire du projet au Contrat de Plan Etat-Région 2020-2027,
- **DE DEMANDER** qu'un aménagement foncier soit mis en place le plus rapidement possible,
- **DE DEMANDER** la réalisation de travaux urgents de sécurité sur les communes de Beaucé et Fleurigné dans l'attente de l'ouverture de la déviation.

Abstention : Marie-Claire BOUCHER

2019.207 – ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DU PAYS DE FOGÈRES – RAPPORT DE GESTION 2018

M. Michel BALLUAIS présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L. 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une société d'économie mixte locale établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de son exercice présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement.

Le Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte du Pays de Fougères s'est réuni le 09 avril 2019 pour rendre compte de la situation et de l'activité de la société pendant l'année 2018 et approuver les comptes de l'exercice clos.

Les principaux éléments relatifs à la situation et aux évolutions des missions

- Poursuite des missions en direction des collectivités et des entreprises :
 - 16 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 7 communes (Gosné, Luitré, Parigné, Le Ferré, Cogles, Noyal sous Bazouges, St Remy-du-Plain) et pour la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne
 - 1 Mission de suivi de travaux, de gestion d'opération, de commercialisation (St Aubin du Cormier)
 - 2 Missions d'étude et prospective (St Aubin du Cormier et la Chapelle St Aubert)
 - Opérations propres : Bâtiment Otima, CARL Zeiss Vision (loyers correctement réglés)
- Conventions réglementées : SCI la Cristallerie de Bonabry,
- Fougères Agglomération : remboursement de l'apport en compte courant et cession du bâtiment Bel Air en septembre 2018
- Vente en juillet 2018 d'actions de la SCI des Ecoles Consulaires
- Effectif passe de 4 à 3

Résultats économiques et financiers au titre de l'exercice clos le 31 12 2018

Le compte de résultat

- Chiffre d'affaires : 659 949 € soit + 3,63 % (augmentation ces 4 dernières années)
- Produits d'exploitation : 675 505 €
- Charges d'exploitation : 539 855 €
- Résultat d'exploitation global : 135 650 €
- Compte tenu d'un résultat financier de – 91 761 €, d'un résultat exceptionnel de 99 106 €, le résultat net ressort à 142 995
- Le total du bilan de la société s'élève à 2 478 779 €

Le bilan

- Actif
 - les immobilisations s'élèvent à 2 356 622 € dont 1 988 419 € pour les constructions
- Passif

- Capital : 1 047 450 €
- Capitaux propres : 506 718 €
- Emprunts et dettes assimilées : 1 802 612 €

L'arrêt définitif des comptes de l'exercice clos fait apparaître un résultat de 142 995 € (contre 1087 € en 2017) qui est affecté au compte « report à nouveau ».

Vu l'article L. 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'actionnariat de Fougères Agglomération au capital de la Société d'Economie Mixte

Vu le rapport de gestion,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE du rapport de gestion de l'année 2018 de la Société d'Économie Mixte du Pays de Fougères - *joint en annexe***

Ne prend pas part au vote : Michel BALLUAIS

2019.208 – ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – MISSION LOCALE DU PAYS DE FOUGERES – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

M. Michel BALLUAIS présente le rapport suivant :

Après présentation en séance,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE de cette présentation.**

2019.209 – ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - ZONE D'ACTIVITÉS DE LA MESLAIS – VENTE D'UN TERRAIN À LA SOCIÉTÉ CHAPE FLUIDE BRETAGNE

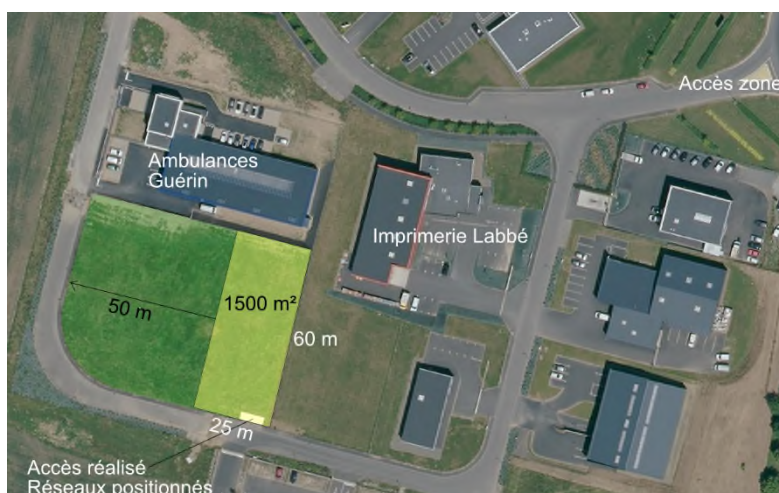
M. Michel BALLUAIS présente le rapport suivant :

La société CHAPE FLUIDE LIQUIDE, dont le siège est à Fougères, est spécialisée dans la réalisation de chape liquide. Créée en 2016, elle compte trois collaborateurs et travaille à l'échelle régionale.

M. Gauguelin, Gérant de l'entreprise, souhaite construire un bâtiment rassemblant le matériel et les équipements jusqu'ici répartis sur plusieurs sites.

Il sollicite un terrain sur la zone de la Meslais 1500 m² pour y bâtir un entrepôt avec bureau et vestiaire de 200 à 300 m².

Le terrain proposé correspond à une parcelle existante à diviser d'environ 4 000 m².



La cession est au prix de 20 € HT / m², soit environ 30 000 € avant bornage définitif.

Le prix est hors frais de notaire et de géomètre qui seront réglés par l'acquéreur.

Fougères Agglomération déclare opter pour l'application de la TVA sur le prix total, conformément à l'instruction n°3 A-9-10 du 29 décembre 2010.

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'avis de la commission Attractivité Économique et Emploi du 22 octobre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la présente vente au profit de la société CHAPE FLUIDE BRETAGNE ou toute autre personne morale qui s'y substituerait selon les conditions exposées dans la note,**
- **D'OPTER pour l'application de la TVA sur le prix total,**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes notariés relatifs à cette vente**

2019.210 – MOBILITÉ – TRANSPORT URBAIN – RÈGLEMENT DU SERVICE

M. MANCEAU présente le rapport suivant :

Le contrat de Délégation de Service Public pour le Transport Urbain a été signé le 26 novembre 2019 avec Transdev Fougères.

Il convient de définir un règlement des transports (Cf. annexe jointe) visant :

- Les conditions d'accès aux véhicules
- Les conditions d'utilisation des titres de transport
- Les règles de sécurité à bord des véhicules
- Les comportements à proscrire
- Les modalités de limitations d'accès au service ou exclusion et les peines encourues en cas d'infraction
- Les clauses diverses (objets perdus, réclamations, droits d'accès aux informations, affichages...).

Vu l'avis de la commission en date du 15 novembre 2019

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER le règlement de service annexé,**
- **D'APPLIQUER ce règlement à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'à la fin de la délégation de service public attribuée à Transdev Fougères,**
- **Une information indiquant les lieux de consultation du présent règlement d'exploitation sera affichée dans les véhicules. Le règlement pourra être consulté dans son intégralité, au siège de l'exploitant, sur le site internet de Fougères Agglomération ou bien être expédié sur demande.**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-président à signer et publier ces documents**

2019.211 – MOBILITÉ – TRANSPORT URBAIN – CONVENTION AVEC LA VILLE DE FOGÈRES – BOUTIQUE SURF

M. OGER présente le rapport suivant :

Le contrat de Délégation de Service Public pour le Transport Urbain signé le 26 novembre 2019 avec Transdev Fougères prévoit que Fougères Agglomération, mette gratuitement à disposition du délégataire un local pour la billetterie du réseau de transport urbain SURF.

Il convient d'organiser les conditions de mise à disposition de l'équipement de la gare routière, propriété de la Ville de Fougères, pour un loyer de 5 841 € pour 2020.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la convention pour la mise à disposition à titre précaire de l'équipement Billetterie-Accueil Voyageurs de la gare routière, entre la Ville de Fougères et Fougères Agglomération,**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer et publier ces documents.**

2019.212 - HABITAT – RÉHABILITATION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DE POILLEY –ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. OGER présente le rapport suivant :

Fougères Agglomération poursuit le programme de réhabilitation de ses logements locatifs sociaux et particulièrement leur rénovation énergétique, dans le but de gagner en efficacité énergétique, en accord avec les objectifs du PCAET, en cours mais aussi de lutter contre la précarité énergétique de ses locataires.

À ce titre, la réhabilitation nécessaire de deux maisons situées en cœur de bourg de Poilley, a été l'opportunité d'envisager un programme global de l'ensemble avec un souci d'adaptation des logements aux besoins des futurs locataires tout en préservant le caractère patrimonial du bâti et en créant une voie de traversée de l'îlot concerné, type venelle, pour les besoins de la commune.

Compte tenu du coût de ce projet, des financements sont sollicités auprès de l'État (DSIL), de l'Europe (FEDER), de la Région au titre des fonds régionaux et Conseil Départemental (Appel à projet rénovation énergétique 2019).

Le plan prévisionnel de l'opération est actualisé de la façon suivante :

<u>Nature des recettes</u>	<u>Montant (€)</u>	<u>%</u>
Nature de la recette générée directement par le projet	-	-
Financiers publics sollicités	-	-
Europe (FEDER))	59 490,00 €	23,28 %
État (DSIL)	46 000,00 €	18,00 %
Contrat de partenariat (Fonds Régionaux)	60 000,00 €	23,48 %
Département – Aide réhabilitation thermique	6 000,00 €	2,35 %
Financiers privés	-	-
Autofinancement	84 054,00 €	32.89 %
<u>TOTAL des recettes prévisionnelles</u>	<u>255 544,00 €</u>	<u>100 %</u>

Après avis favorable de la Commission Habitat du 20 novembre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER les demandes de subventions à l'État (DSIL), à l'Europe (FEDER), à la Région (Contrat de partenariat) et au Conseil Départemental (Appel à projet rénovation thermique 2019).**
- **D'AUTORISER le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette opération.**

2019.213 - HABITAT – EPF BRETAGNE – VALIDATION BILAN D’ACTIVITÉS 2018
M. OGER présente le rapport suivant :

L’EPF Bretagne souhaite mettre en avant l’enjeu prioritaire de la production de logements dans des opérations de rénovation urbaine et de reconquête de friches de centres-bourgs.

Il a décidé d’agir de manière exclusive dans les enveloppes déjà urbanisées des communes, qui constituent un outil stratégique et opérationnel de mise en œuvre des projets au service des collectivités.

L’EPF Bretagne rend compte aux EPCI avec lesquels il a signé une convention cadre, de l’action partenariale qu’il a réalisée sur leur territoire lors de l’année précédente.

Il fait ainsi état des engagements contractuels avec quatre communes pour cinq opérations du territoire et de leur exercice sur l’année 2018:

- **Commune de Mellé** – Démarche expérimentale centre-bourg (convention approuvée le 25/06/2013) qui concerne 2 logements)
- **Commune de Saint-Ouen-des-Alleux** – Centre bourg (convention approuvée le 25/04/2017 qui concerne 1 logement)
- **Commune de Le Ferré** – rue de Bretagne (convention approuvée le 27 juin 2017 qui concerne 4 logements)
- **Commune de Louvigné-du-désert** – Place du prieuré (Convention approuvée le 28/11/2017 pour une opération Mixte concernant 3 logements)
- **Commune de Saint-Ouen-des-Alleux** – Garage des Alleux – (Convention approuvée le 28/09/2017 pour une opération Mixte concernant 4 logements)

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l’unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE du bilan d’activités de l’Établissement Public Foncier de Bretagne joint reprenant les fiches d’intervention détaillées sur les quatre communes concernées**

2019.214 – ENVIRONNEMENT - BASSIN DU HAUT COUESNON – ANIMATION BOCAGÈRE
- BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 ET DEMANDES DE FINANCEMENT
Mme BOUCHER présente le rapport suivant :

L’Europe, par le biais du programme régional *Breizh Bocage 2*, soutient les opérations en faveur du bocage en Bretagne. Sur le bassin du Haut Couesnon, l’Agence de l’Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Départemental 35 assurent également un soutien financier au côté de l’Europe.

Conformément à la stratégie bocagère validée, Fougères Agglomération a recensé les actions à mener en 2020 pour atteindre les objectifs fixés.

Le budget prévisionnel 2020 d’animation bocagère est le suivant :

Désignation	Dépenses TTC	Dépenses HT	Financiers	Recettes sur total TTC	Recettes sur total HT
Animation, diagnostic : frais salariaux technicien bocage - 1 ETP, frais de déplacement	34 207,79 €	34 207,79 €	Europe (FEADER), Agence de l’Eau Loire Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental 35 : 70 % d’aide sur dépenses HT	25 534,45 €	25 534,45 €
Démonstrations taille et assistance générale par technicien sylvicole	2 724,00 €	2 270,00 €			
TOTAL	36 931,79 €	36 477,79 €	TOTAL	36 931,79 €	36 477,79 €

Vu l'avis favorable de la commission Environnement en date du 21 octobre 2019 lors de l'examen des budgets prévisionnels,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le budget prévisionnel 2020 présenté,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à solliciter les partenaires financiers,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer les mandats correspondants et tous documents afférents.**

2019.215 – ENVIRONNEMENT – BASSIN DU HAUT COUESNON – PROGRAMME MILIEUX AQUATIQUES – BUDGET PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX 2020 ET SOLLICITATION DES PARTENAIRES FINANCIERS

Mme BOUCHER présente le rapport suivant :

Par délibération n°2019.108 en date du 1/07/2019, le Conseil Communautaire a approuvé le contenu du programme de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Haut Couesnon, pour la période 2020 à 2025.

Pour réserver les enveloppes auprès des financeurs et partenaires, il convient d'établir un plan de financement prévisionnel des travaux à mener en 2020. Ces travaux ont été déclarés d'intérêt général et autorisés au titre de la loi sur l'eau par Arrêté Préfectoral du 5 mai 2017. Leur financement s'inscrit dans le Contrat Territorial du Haut Couesnon, volet Milieux Aquatiques.

Les actions programmées comportent :

- La restauration des cours d'eau sur la masse d'eau prioritaire du "Moulin de la Charrière" et ses affluents sur les communes de Romagné, La Chapelle Saint Aubert, Saint Sauveur des Landes ;
- La restauration de la continuité écologique au niveau de 3 grands ouvrages hydrauliques : le moulin du Gué Landry (Fougères), le seuil de la laiterie Nazart (Fougères), le plan d'eau du Bas Monceau (Billé, Parcé).

Le budget prévisionnel 2020 est donc le suivant :

Dépenses			Recettes		
		TTC			TTC
Masse d'eau prioritaire 2020	Restauration hydromorphologique : actions structurantes	68 725 €	Agence Eau Loire Bretagne Subvention de 0 à 80% sur dépenses TTC	63%	252 023 €
	Actions complémentaires ponctuelles : abreuvoirs, clôtures, embâcles,...	2 000 €			
Autres masses d'eau	Restauration de la continuité écologique sur 3 grands ouvrages	291 000 €	Région Bretagne et Département 35 Subvention de 0 à 50% sur dépenses TTC	17%	70 217 €
	Restauration hydromorphologique : actions structurantes	18 000 €			
	Actions complémentaires ponctuelles : abreuvoirs, clôtures, embâcles, plantes invasives	14 600 €	Riverains Participation aux travaux de clôtures et abreuvoirs	0,50%	1 720 €
Communication, sensibilisation, indicateurs de suivi		8 800 €	Fougères Agglomération	19,50%	79 165 €
TOTAL		403 125 €	TOTAL		403 125 €

Vu l'avis favorable de la commission Environnement en date du 21 octobre 2019 lors de l'examen des budgets prévisionnels,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le budget prévisionnel présenté,**

- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à solliciter les partenaires financiers,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à solliciter la participation des riverains concernés après la réalisation des travaux,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent.**

2019.216 – ENVIRONNEMENT – BASSIN DU HAUT COUESNON – TRAVAUX CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE GALACHÉ

Mme BOUCHER présente le rapport suivant :

Le programme Travaux continuité écologique du site de Galaché est terminé (Dépenses réalisées et recettes perçues).

Le budget définitif est le suivant :

Dépenses	505 172,87 €
Recettes	452 319,39 €
Fougères Agglomération (Reste à charge)	52 853,48 €

Vu l'avis favorable de la Commission « Environnement » en date du 21 octobre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le budget définitif présenté,**
- **D'AUTORISER le Président à effectuer les opérations budgétaires et comptables pour solder ladite opération pour un montant de 52 853,48 €,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent.**

2019.217 – ENVIRONNEMENT – BASSIN DU HAUT COUESNON – PROGRAMME MILIEUX AQUATIQUES 2014

Mme BOUCHER présente le rapport suivant :

Le programme CTMA 2014 est terminé (Dépenses terminées et totalité des recettes perçues).

Le budget définitif est le suivant :

Dépenses	163 277,27 €
Recettes	127 175,13 €
Fougères Agglomération (Reste à charge)	36 102,14 €

Vu l'avis favorable de la Commission « Environnement » en date du 21 octobre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER le budget définitif présenté,**
- **D'AUTORISER le Président à effectuer les écritures budgétaires et comptables d'investissement pour solder ladite opération pour un montant de 36 102,14 €,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent.**

2019.218 – ENVIRONNEMENT – CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT COUESNON – POSTES DE COORDINATEUR ET DE TECHNICIEN MILIEUX AQUATIQUES – BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 ET DEMANDES DE FINANCEMENT

Mme BOUCHER présente le rapport suivant :

Un Contrat Territorial de bassin versant va être signé sur le Haut Couesnon pour la période 2020-2022. Ce contrat regroupe les différents programmes d'actions mis en œuvre pour répondre à l'objectif principal d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Fougères

Agglomération assure la coordination de ce contrat multi-thématiques et multi-acteurs, ainsi que la mise en œuvre des volets « milieux aquatiques » et « bocage ».

Les financeurs impliqués sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne.

Les enveloppes prévisionnelles 2020 de coordination et d'animation du volet milieux aquatiques éligibles au Contrat Territorial du Haut Couesnon sont les suivantes:

Désignation	Dépenses TTC	Financeurs	Recettes sur total TTC
Coordination du contrat territorial : 0,6 ETP salaires et frais de fonctionnement	36 000,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne: 60 % d'aide sur dépenses TTC	59 700,00 €
Secrétariat : 0,3 ETP salaires	13 500,00 €		
Technicien milieux aquatiques : 1 ETP salaires et frais de fonctionnement (incluant l'acquisition d'un véhicule dédié à la mission)	50 000,00 €	Région Bretagne: 20% d'aide sur dépenses TTC	19 900,00 €
		Fougères Agglomération	19 900,00 €
TOTAL	99 500,00 €	TOTAL	99 500,00 €

Vu l'avis favorable de la commission Environnement en date du 21 octobre 2019 lors de l'examen des budgets prévisionnels,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les enveloppes prévisionnelles 2020 présentées,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à solliciter les partenaires financiers,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer les mandats correspondants et tous documents afférents.**

Abstention : Pierre GAUTIER

2019.219 – ENVIRONNEMENT – BASSIN DE LA SÉLUNE - PROGRAMME MILIEUX AQUATIQUES – BUDGET PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX 2020 ET SOLLICITATION DES PARTENAIRES FINANCIERS

Mme BOUCHER présente le rapport suivant :

La 6^{ème} tranche de travaux de restauration des milieux aquatiques est en voie d'achèvement sur les communes de Fougères Agglomération situées sur le bassin versant de la Sélune.

Pour réserver les enveloppes auprès des financeurs et partenaires, il convient d'établir un plan de financement prévisionnel de la tranche n°7 de travaux à mener en 2020. Ces travaux ont été déclarés d'intérêt général et déclarés au titre de la loi sur l'eau par Arrêté Préfectoral du 16 juin 2010.

La tranche n°7 comporte :

- des travaux à réaliser sur le Lair et ses affluents sur les communes de Louvigné du Désert, Mellé, Monthault et St Georges de Reintembault ;
- des travaux à finaliser sur la Glaine et ses affluents sur la commune de Le Loroux.

Le budget prévisionnel de la tranche n°7 proposé est donc le suivant :

Dépenses		Recettes		
	TTC		Taux	TTC
Gestion végétation	125 000 €	Agence Eau Seine Normandie Subvention de 80 % sur dépenses TTC	80%	100 000 €
Continuité écologique		Riverains Participation aux travaux de clôtures et abreuvoirs	5%	6 250 €
Restauration hydromorphologique		Fougères Agglomération Reste à charge de 15% sur dépenses TTC	15 %	18 750 €
Clôtures et abreuvoirs				
TOTAL	125 000 €	TOTAL		125 000 €

Vu l'avis favorable de la commission Environnement en date du 21 octobre 2019 lors de l'examen des budgets prévisionnels,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le budget prévisionnel présenté,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à solliciter les partenaires financiers,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à solliciter la participation des riverains concernés après la réalisation des travaux,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document afférent.**

2019.220 – ENVIRONNEMENT – CONTRATS D'ANIMATION ET DE BASSIN DE LA SELUNE – ANIMATION ET VALLÉE DU BOIS AINAUX – BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 ET DEMANDES DE FINANCEMENT

Mme BOUCHER présente le rapport suivant :

L'Agence de l'Eau Seine Normandie soutient les opérations en faveur de la qualité des masses d'eau via son 11^{ème} programme d'intervention. Ce soutien est complété par la Région Bretagne au titre du Contrat de Bassin de la Sélune.

L'animation menée par Fougères Agglomération dans le cadre de ses programmes d'actions « milieux aquatiques » et « bocage », ainsi que la gestion de la vallée du Bois Ainaux, sont éligibles aux aides du programme de l'Agence de l'Eau et du Contrat de Bassin.

Les enveloppes prévisionnelles 2020 des actions éligibles sont les suivantes:

Désignation	Dépenses TTC	Financeurs	Recettes sur total TTC
Mise en œuvre des projets bocage et milieux aquatiques: 1,8 ETP salaires et frais de fonctionnement (incluant démonstrations taille et assistance générale par un technicien sylvicole)	81 810,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie : 50 % d'aide sur dépenses TTC	49 140,00 €
		Région Bretagne: 30% d'aide sur dépenses TTC	29 484,00 €
Animation/élaboration contrat eau et climat 0,3 ETP* salaires et frais de fonctionnement	16 470,00 €	Fougères Agglomération (20%)	19 656,00 €

Sous-TOTAL	98 280,00 €		98 280,00 €
Vallée du Bois Ainaux : gestion du site	13 000,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie (11%)	1 500,00 €
		Région Bretagne (69%)	8 900,00 €
		Fougères Agglomération (20%)	2 600 €
Sous-TOTAL	13 000,00 €		13 000 €
TOTAL	111 280,00 €	TOTAL	111 280,00 €

* 0,6 ETP du même poste est consacré à la coordination du Contrat Haut Couesnon (Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement » en date du 21 octobre 2019 lors de l'examen des budgets prévisionnels,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les enveloppes prévisionnelles 2020 présenté,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à solliciter les partenaires financiers,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer les mandats correspondants et tous documents afférents.**

2019.221 – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSISTANCE TECHNIQUE DU DÉPARTEMENT – CONVENTION 2020

Mme BOUCHER présente le rapport suivant :

Le Département d'Ille et Vilaine assure un service de conseil et d'accompagnement technique auprès des communes dans le domaine de l'assainissement collectif.

Cette mission d'assistance est réservée aux collectivités éligibles au sens de l'article R 3232-1 du Code des collectivités territoriales. Ainsi, 23 communes de Fougères Agglomération en bénéficient (Fougères, Javené, Lécousse, La Selle en Luitré, Laignelet sont non éligibles).

Le Département propose que la convention soit signée par Fougères Agglomération pour continuer cette assistance en 2020, année de transition. Cette action départementale devra ensuite disparaître.

La proposition de convention du Département précise les engagements (en annexe) :

- du Département avec le descriptif de la mission d'assistance,
- de Fougères Agglomération, avec une participation financière pour l'assistance à hauteur de 0,41 €/habitant DGF, soit un montant maximum de 12 000 €, et la prise en charge des frais de laboratoire pour un montant maximum de 3 200 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement » en date du 21 octobre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet de convention avec le Département d'Ille et Vilaine,**
- **D'AUTORISER le Président ou la vice-présidente déléguée à signer la convention, les mandats et tout document afférent.**

2019.222 – MARCHÉS PUBLICS – TRAVAUX MILIEU AQUATIQUE 2020-2021

M. LAGRÉE présente le rapport suivant :

Vu les trois lots du marché 2016-151 « Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Sélune » attribués par le conseil communautaire de Louvigné Communauté le 13 décembre 2016 à :

- Nature et Paysage (35137) pour le lot 1,
- Espace Basse Normandie (14240) pour les lots 2 et 3,

Vu le marché 2017-17 « Travaux de restauration et d'entretien des berges et du lit mineur sur les cours d'eau du bassin versant du Haut Couesnon » attribué à Nature et Paysage (35137) par le comité syndical du Syndicat intercommunal du Haut Couesnon le 12 avril 2017,

Considérant que ces marchés arrivent à échéance,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour l'attribution d'un seul accord cadre à bons de commande :

- d'une durée de un an reconductible une fois, soit une durée maximale de deux ans,
- d'un montant minimal de 100 000 euros HT pour deux ans,
- d'un montant maximal de 426 000 euros HT pour deux ans,

Vu l'avis favorable de la CAO MAPA du 12 novembre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER l'attribution à l'entreprise Nature et Paysage (35137) de l'accord cadre à bons de commande pour un montant maximal de 213 000 euros HT par an, soit 426 000 euros HT pour la durée maximale de deux ans,**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer l'accord cadre à bons de commande.**

2019.223 – MARCHÉS PUBLICS – TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION DU FOIRAIL, EXTENSION ATELIER TECHNIQUE ET RÉHABILITATION SIÈGE
M. LAGRÉE présente le rapport suivant :

Vu la fermeture du marché aux bestiaux en août 2018,

Vu l'avant-projet définitif arrêté à 988 500,00 euros hors taxes et portant sur les prestations suivantes :

1. Déconstruction du FOIRAIL, d'un HANGAR et d'un bâtiment préfabriqué,
2. Extension du bâtiment ATELIER,
3. Construction d'un bâtiment à usage de vestiaires sanitaires pour les services techniques,
4. Construction d'un préau en liaison entre services techniques et bloc administratif,
5. Aménagement d'un vestiaire, de sanitaires, et d'un local détente dans le bâtiment existant,
6. Réfection façade EST bloc administratif suite déconstruction foirail,
7. Agrandissement cour technique, création d'une cour EST pour stationnement véhicules, réalisation de clôtures sur l'ensemble des zones travaillées,

Vu la délibération n°2019.044B du 17 juin 2019 qui attribue au cabinet LAURENT & Associés la maîtrise d'œuvre de cette opération,

Vu la consultation en procédure adaptée publiée le 9 octobre 2019 pour l'attribution des treize lots du marché de travaux,

Vu l'avis favorable de la CAO MAPA du 12 novembre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER l'attribution des marchés suivants :**

Lot n°	Libellé	Entreprise	Code postal	Montant HT
1	DÉSAMIANTAGE	ARALIA	49070	40 000,00

2	DÉCONSTRUCTION	SOTRAV	35300	204 691,00
3	V.R.D	BEAUMONT	35133	139 645,80
4	GROS OEUVRE	BATI ÉCO	35460	187 907,45
5	CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	COUPÉ	35300	108 539,60
6	COUVERTURE BAC ACIER	COUPÉ	35300	38 250,92
7	MENUISERIE ALUMINIUM – SERRURERIE	MELOT	35133	41 383,00
8	MENUISERIE INTÉRIEURE	MELOT	35133	7 967,00
9	CLOISONS SÈCHES – PLAFONDS SUSPENDUS	BREL	35133	29 527,07
10	CARRELAGE ÉLECTRICITÉ – VMC	BREL	35133	15 813,59
11	ÉLECTRICITÉ – VMC	KALEO	35133	35 755,45
12	PLOMBERIE	KALEO	35133	21 796,00
13	PEINTURE – SOLS MINCES	PINTO	35300	20 823,32
TOTAL				892 100,20

- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer les marchés correspondants,**
- **DE DÉCLARER anormalement basse l'offre de l'entreprise SDIGC (35137) pour le lot 2 « déconstruction ».**

2019.224 – TRAVAUX – DÉCONSTRUCTION DU FOIRAIL ET PROJET D'EXTENSION DES ATELIERS TECHNIQUES – DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2020
M. LAGRÉE présente le rapport suivant :

Consécutivement au projet de déconstruction du foirail, Fougères Agglomération est amenée à procéder à une extension du local dédié aux services techniques et à réhabiliter une partie du siège administratif, dans la ZA de l'Aumallerie à La Selle en Luitré.

- Projet d'extension de l'atelier technique : considérant l'évolution des effectifs du service technique, la nécessité de stocker le matériel en toute sécurité, la nécessité de proposer des vestiaires et sanitaires hommes/femmes ainsi qu'une salle de repos adaptée, il s'avère nécessaire de réaliser une extension de l'atelier technique. Ainsi, la configuration actuelle des locaux, partagée entre le siège administratif et l'atelier technique, ne permet pas de répondre aux besoins d'évolution du service.

Le projet d'extension se compose d'un atelier de 240 m² (doublant la surface de l'atelier actuel), de 75 m² dédiés à la base vie des services techniques (Vestiaires/sanitaires/laverie/salle de repos) et d'un préau d'environ 250 m², assurant un abri pour le travail en extérieur des agents et permettant la liaison avec le siège administratif de Fougères Agglomération.

Le projet d'extension des ateliers techniques est éligible à l'appel à projet de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'État, au titre de l'année 2020.

Le plan de financement du projet d'extension de l'atelier technique, au stade des études d'Avant-Projet Définitif (APD) est le suivant :

Extension des locaux techniques – Plan de financement Phase APD au 30/09/2019				
Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Travaux	396 500,00 €	475 800,00 €	État - DETR (30%)	128 034,86 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	23 790,00 €	28 548,00 €	Fougères Agglomération –	298 748,02 €

Cabinet LAURENT et Associés (6%)			autofinancement (70%)	
Intervenants divers (contrôle technique, SPS, étude de sol)	6 492,88 €	7 791,46 €		
TOTAL	426 782,88 €	512 139,46 €	TOTAL	426 782,88 €

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet d'extension de l'atelier technique tel que présenté ci-dessus ;**
- **D'APPROUVER le plan de financement du projet en phase APD ;**
- **DE SOLLICITER un financement de l'État au titre de l'appel à projet DETR 2020, à hauteur de 128 034,86 € ;**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents.**

2019.225 – TRAVAUX – PROJET DE REHABILITATION DU SIEGE ADMINISTRATIF – DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2020
M. LAGRÉE présente le rapport suivant :

Consécutivement au projet de déconstruction du foirail, Fougères Agglomération est amenée à procéder à une extension du local dédié aux services techniques et à réhabiliter une partie du siège administratif, dans la ZA de l'Aumaillerie à La Selle en Luitré.

- Projet de réhabilitation d'une partie du siège administratif : Le déménagement de la base vie des services techniques vers un nouveau local permet de libérer un espace de plus de 200 m² au rez-de-chaussée du siège de Fougères Agglomération. La réhabilitation de cet espace est rendue nécessaire par l'évolution des compétences de Fougères Agglomération impactant les effectifs du siège administratif. Il est notamment prévu la création d'une salle de restauration adaptée aux effectifs et la rénovation des sanitaires hommes et femmes, notamment ceux dédié aux services de la DDTM (dans le cadre des examens des permis de conduire).

Le projet de réhabilitation d'une partie du siège administratif de Fougères Agglomération est éligible à l'appel à projet de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'État, au titre de l'année 2020.

Le plan de financement du projet de réhabilitation d'une partie du siège administratif, au stade des études d'Avant-Projet Définitif (APD) est le suivant :

Réhabilitation d'une partie du siège administratif – Plan de financement Phase APD au 30/09/2019				
Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Travaux	220 000,00 €	264 000,00 €	État - DETR (30%)	70 439,74 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre Cabinet LAURENT et Associés (6%)	13 200,00 €	15 840,00 €	Fougères Agglomération – autofinancement (70%)	164 359,38 €
Intervenants divers (contrôle technique, SPS)	1 599,12 €	1 918,94 €		
TOTAL	234 799,12 €	281 758,94 €	TOTAL	234 799,12 €

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation d'une partie du siège administratif tel que présenté ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement du projet en phase APD ;
- **DE SOLLICITER** un financement de l'État au titre de l'appel à projet DETR 2020, à hauteur de 70 439,74 € ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents.

2019.226 – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS
M. HARDY présente le rapport suivant :

École d'arts plastiques :

Afin de pallier le temps de décharge syndicale d'un agent, il est nécessaire d'augmenter la quotité de temps de travail sur 1 poste :

Avec effet au 1^{er} janvier 2020 :

- Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe dénommé B/Cult.ECDE/AEAP2.4 à temps non complet voit sa quotité de temps de travail passer de 6 heures 30 à 8 heures (8/20^{ème}) par semaine.

Surcoût budgétaire estimé à 2 340 € sur une année complète.

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal :

Suite à la réussite au concours d'un agent contractuel, il convient de créer le poste correspondant au grade qu'il détient :

Avec effet au 1^{er} janvier 2020 :

- Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet dénommé A/Cult.CRI/PEACN.1 au tableau des effectifs.

Pas de surcoût budgétaire.

Service environnement :

Dans le cadre du transfert de la compétence Eau – Assainissement et eaux pluviales il convient de créer 1 poste :

- 1 poste de technicien Assainissement – Eau en charge du suivi des travaux en lien avec les communes,

Il correspond aux responsabilités et engagements qui demeurent communautaires.

Avec effet au 1^{er} janvier 2020

- Création d'un poste de Technicien à temps complet dénommé B/Tech.MA/T.5 au tableau des effectifs.

Budget annuel : 40 000 €.

- Création d'un poste de Technicien à temps complet dénommé B/Tech.MA/T.6 au tableau des effectifs afin d'assurer la mission BOCAGE Haut Couesnon (financement assuré pour 3 ans à ce jour à hauteur de 70 %)

Coût net annuel : 12 000 €.

Réseau de lecture publique :

Dans le cadre de l'extension de la compétence « Lecture publique » et après avoir recueilli un avis favorable à l'unanimité des 2 collèges du Comité technique en date du 7 octobre 2019 et 4 novembre 2021.

Avec effet au 1^{er} janvier 2020 :

Pour la médiathèque de Saint Georges de Reintembault :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet, soit 62,86 % d'un temps complet (22/35ème) dénommé C/Cult.RDLP/AP.6 au tableau des effectifs.

Pas de surcoût prévisionnel (Transfert)

Pour la médiathèque de Rives du Couesnon :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet dénommé C/Cult.RDLP/AP.7 au tableau des effectifs.

Pas de surcoût prévisionnel (Transfert)

Pour la médiathèque de Louvigné du Désert :

- Création d'un poste d'Assistant de Conservation Principal de 1ère classe à temps complet dénommé B/Cult.RDLP/ACP1.5 au tableau des effectifs.

Pas de surcoût prévisionnel (Transfert)

Pour la médiathèque « La Clairière » de Fougères :

Avec effet au 1^{er} janvier 2020 :

Sur avis médical, un agent a été reclassé au sein du service Systèmes d'Information, il convient donc de le remplacer au sein de la médiathèque.

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet dénommé C/Cult.RDLP/AP.8. au tableau des effectifs.

Budget annuel estimé à : 32 000 €

Service enfance / jeunesse

Avec effet au 1^{er} janvier 2020 :

Au regard des besoins des différents ALSH et de la capacité d'accueil de ces structures :

- Le poste d'adjoint d'animation à temps non complet (10/35ème) dénommé C/Anim.EspCom/AdAn.12 au tableau des effectifs voit sa quotité de temps de travail portée à 17 heures 30 par semaine au lieu de 10 heures.

Surcoût budgétaire annuel estimé à environ 6 400 €

Avec effet au 1^{er} janvier 2020 :

Au regard des difficultés de recrutement pour pallier les absences des agents sur les différents ALSH :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet, soit 17,5/35ème, dénommé C/Anim.EspCom/AdAn.19 au tableau des effectifs.

Budget annuel estimé à : 14 500 €

Les crédits sont prévus au budget.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER ces créations et cette modification de postes au tableau des effectifs.**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

2019.227 – POLITIQUE CULTURELLE – LECTURE PUBLIQUE – PROJET MÉDIATHÈQUE DE ROMAGNÉ – MARCHÉ DE TRAVAUX

M. GAUTIER présente le rapport suivant :

Par délibération du 14/10/2019, le Conseil communautaire a approuvé l'Avant-Projet Définitif de l'opération de construction d'un pôle socio-culturel regroupant plusieurs services communaux (maison d'assistantes maternelles, salles de vie associative et d'activités artistiques, bureau de permanences diverses) et la nouvelle médiathèque communautaire (25,68 % du projet) pour un montant total prévisionnel de travaux de 2 062 000 € HT.

La commune de Romagné, maître d'ouvrage, a mené une consultation pour les marchés de travaux relatifs à ce projet. La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement signée le 05/06/2019 avec la commune de Romagné prévoit, en son article 7 (processus décisionnel), que la décision des parties d'entreprendre les travaux et le choix des entreprises retenues feront l'objet d'une délibération de chacun des conseils.

Aussi, après analyse, il est proposé l'attribution des 14 lots comme suit :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 1 – Terrassement VRD	LTP Loisel SAS (Brécey)	162 816,45
Lot 2 – Gros Œuvre / ravalement	SAS Heude Bâtiment (Ernée)	590 819,96
Lot 3 – Charpente bois	Darras SARL (Romagné)	63 389,84
Lot 4 – Couverture zinc / bardage	SARL Didier Ledru (Javené)	98 378,17
Lot 5 – Étanchéité	EURL La Fougèraise d'Étanchéité (Romagné)	52 852,11
Lot 6 – Menuiseries extérieures / fermetures / serrurerie	SARL Ets Serge RETE (La Bazouge-du-Désert)	195 899,00
Lot 7 – Menuiseries intérieures	SAS Menuiserie PELE (Ernée)	229 724,87
Lot 8 – Plâtrerie / isolation / plafonds suspendus	SARL Louis BREL (Lécousse)	157 808,22
Lot 9 – Électricité / photovoltaïque	SAS Caillot-Potin (Noyal-Chatillon-sur-Seiche)	159 325,00
Lot 10 – Plomberie / chauffage gaz / ventilation	SAS Quarck Bâtiment CVP (Châteaugiron)	182 663,89
Lot 11 – Carrelage / faïence	SARL Gaël Hervé (Liffré)	34 580,17
Lot 12 – Peinture	EURL BJM Peinture (Romagné)	33 083,20
Lot 13 – Revêtement de sols souples	SARL Leblois (Saint-James)	27 378,00
Lot 14 – Revêtement de sol souple extérieur	Sporting sols (Saint-Fulgent)	12 888,75
	Total	2 001 607,63

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les résultats de la consultation et la liste des entreprises attributaires des marchés de travaux ;**
- **D'APPROUVER la signature de ces marchés de travaux par M. le Maire de Romagné ou son représentant délégué ;**
- **D'APPROUVER le démarrage des travaux en tout début d'année 2020.**

2019.228 – FINANCES – ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS ASSAINISSEMENT DSP 2020

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Fougères Agglomération sera compétente dans le domaine Eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2020.

Concernant l'eau, aucun budget n'est proposé au vote car :

- *les communes en régie gardent l'exercice de la compétence via une délégation signée avec l'EPCI*
- *les communes en Délégation de Service Public (DSP) ont transféré leur gestion au SMPBC.*

Concernant l'assainissement, un budget doit être voté dès 2019 :

- *Assainissement DSP : pour les communes qui ne géraient pas ce service en régie*

Les éléments qui nous ont été transmis ne nous permettent pas d'établir un budget définitif. Les chiffres présentés ce soir permettront de prendre en charge d'éventuelles factures entre le 1^{er} janvier et le 27 janvier 2020, date à laquelle le conseil se délibérera sur ce budget.

Considérant la nécessité de voter un budget avant le 1^{er} janvier 2020 afin de prendre en charge d'éventuelles dépenses dès cette date ;

Considérant que les éléments transmis par les communes ne sont pas complets ;

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M49 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le budget primitif 2020 du budget Assainissement DSP qui s'équilibre comme suit :**

Dépenses de fonctionnement	
	Crédits 2020
011 - Charges générales	30 000,00
65 - Frais divers	5,00
66 - Frais financiers	20 000,00
TOTAL	50 005,00

Recettes de fonctionnement	
	Crédits 2020
70 - Redevance assainissement	50 000,00
75 - Recettes de gestion	5,00
TOTAL	50 005,00

Dépenses d'investissement	
	Crédits 2020
20 - Etudes et logiciels	10 000,00
21 - Aménagements	20 000,00
23 - Travaux construction	70 000,00
TOTAL	100 000,00

Recettes d'investissement	
	Crédits 2020
16 - Emprunt	100 000,00
TOTAL	100 000,00

2019.229 – FINANCES – OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS EN INVESTISSEMENT – EXERCICE 2020

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

L'ordonnateur peut engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dès lors que le Conseil Communautaire l'autorise, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (hors reports).

L'adoption d'une telle délibération permet à l'administration de ne pas retarder la réalisation d'études et de travaux ainsi que d'assurer une continuité de service entre la fin de l'exercice et le vote du budget primitif.

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 27 novembre 2019 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER les autorisations d'ouverture anticipée des crédits en investissement pour 2020 :**

Budget principal

Article	Crédits ouverts en 2019, hors reports	Plafond ouverture anticipée des crédits en 2020	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissement en 2020
2031 - études et MO	180 000,00	45 000,00	45 000,00
2033 - Insertions	3 700,00	925,00	-
2051 - Logiciels	18 990,00	4 747,50	4 000,00
Total chapitre 20	202 690,00	50 672,50	49 000,00
204111 - Subv versées à l'Etat	47 000,00	11 750,00	
2041411 - Subv aux communes (études)	8 700,00	2 175,00	
2041412 - Sub. aux communes (travaux)	1 160 000,00	290 000,00	
2041582 - Sub. autres grts	730 039,30	182 509,83	182 000,00
2041631 - Subv. Budgets annexes	384 966,00	96 241,50	
204172 - Sub ét. pub. locaux	183 000,00	45 750,00	
20421 - Sub. biens matériels organismes privés	232 000,00	58 000,00	58 000,00
20422 - Sub. Bât. organismes privés	261 000,00	65 250,00	65 000,00
Total chapitre 204	3 006 705,30	751 676,33	305 000,00
2111 - terrains nus	111 000,00	27 750,00	
2135 - agencements et aménagements	474 400,00	118 600,00	118 000,00
2152 - installation voirie	31 000,00	7 750,00	7 000,00
21568 - Sécurité incendie	3 900,00	975,00	
2158 - installations techniques	10 000,00	2 500,00	2 000,00
2161 - Ouvres d'arts	4 000,00	1 000,00	
21735 - agencements et aménagements biens mis à dispo	60 000,00	15 000,00	15 000,00
2181 - installations générales	1 000,00	250,00	-
2182 - matériels de transport	28 000,00	7 000,00	
2183 - matériel informatique	101 100,00	25 275,00	25 000,00
2184 - mobilier	18 900,00	4 725,00	4 000,00
2188 - matériels divers	67 500,00	16 875,00	16 000,00
Total chapitre 21	910 800,00	227 700,00	187 000,00
2313 - travaux	121 500,00	30 375,00	30 000,00
238 - Travaux sous mandat	300 000,00	75 000,00	75 000,00
Total chapitre 23	421 500,00	105 375,00	105 000,00
27632 - av à Région	100 000,00	25 000,00	25 000,00
Total chapitre 27	100 000,00	25 000,00	25 000,00

Bâtiments blancs

Article	Crédits ouverts en 2019, hors reports	Plafond ouverture anticipée des crédits en 2020	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissement en 2020
2031 - études et MO	49 300,00	12 325,00	12 300,00
Total chapitre 20	49 300,00	12 325,00	12 300,00
2135 - Aménagements	5 000,00	1 250,00	1 200,00
Total chapitre 21	5 000,00	1 250,00	1 200,00
2313 - travaux	790 000,00	197 500,00	197 500,00
Total chapitre 23	790 000,00	197 500,00	197 500,00

Centre culturel

Article	Crédits ouverts en 2019, hors reports	Plafond ouverture anticipée des crédits en 2020	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissement en 2020
2031 - études et MO	4 738,00	1 184,50	1 100,00
2051 - Logiciels	350,00	87,50	-
Total chapitre 20	5 088,00	1 272,00	1 100,00
21568 - Sécurité incendie	16 400,00	4 100,00	4 100,00
21735 - Aménagements	15 800,00	3 950,00	3 900,00
2183 - matériel informatique	12 200,00	3 050,00	3 000,00
2188 - matériels divers	21 200,00	5 300,00	5 300,00
Total chapitre 21	65 600,00	16 400,00	16 300,00

Chênédet

Article	Crédits ouverts en 2019, hors reports	Plafond ouverture anticipée des crédits en 2020	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissement en 2020
2115 - terrains bâtis	356 000,00	89 000,00	89 000,00
21568 - Sécurité incendie	500,00	125,00	100,00
2188 - matériels divers	3 500,00	875,00	800,00
Total chapitre 21	360 000,00	90 000,00	89 900,00
2317 - travaux sur biens mis à dispo	700,00	175,00	100,00
Total chapitre 23	700,00	175,00	100,00

Parc animation / Espace Aumailerie

Article	Crédits ouverts en 2019, hors reports	Plafond ouverture anticipée des crédits en 2020	anticipée des crédits en investissement en 2020
2135 - Aménagements	27 740,00	6 935,00	6 900,00
2188 - matériels divers	8 000,00	2 000,00	2 000,00
Total chapitre 21	35 740,00	8 935,00	8 900,00

2019.230 – FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Vu les articles L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4, M43 et M49 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 27 novembre 2019 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la décision modificative n°2 suivante :**

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
67	673	Subventions perçues en 2018 mal imputée	14 000,00
012	64111	Frais de personnel	25 000,00
023	023	Virement à l'investissement	- 14 000,00
TOTAL			25 000,00

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
013	6419	Remboursement personnel (arrêts maladie)	25 000,00
TOTAL			25 000,00

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
204	2041631	Subvention équilibre Chênédet	330 000,00
45	4582	Opération 21718 Annulation titre	1 463,00
TOTAL			331 463,00

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
021	021	Virement du fonctionnement	- 14 000,00
13	1312	Subvention perçue en 2018 mal imputée	14 000,00
45	4582	Opération 21718 Ré émission titre	1 463,00
16	1641	Emprunt	330 000,00
TOTAL			331 463,00

2019.231 – FINANCES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE ET AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES - EXERCICE 2019

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Le budget principal équilibre chaque année les budgets annexes :

En subvention de fonctionnement lorsque le déficit est structurel

En subvention d'investissement lorsque la collectivité n'a pas financé ses travaux par de l'emprunt mais en autofinancement

En avance en investissement lorsque le déficit du budget annexe est temporaire (notamment dans l'attente de ventes sur les budgets de zones).

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 27 novembre 2019 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le versement de subventions d'équilibre en fonctionnement aux budgets annexes en respectant le plafond global de 1 824 640 € :**

Budget	Subvention de fonctionnement
Bâtiments blancs	200 000
Centre culturel	1 012 000
Parc d'animation - espace	
Aumaillerie	275 000
Chênedet	121 000
Transports	216 640
	1 824 640

- **D'APPROUVER le versement de subventions d'équilibre en investissement aux budgets annexes en respectant de plafond global de 347 000€ :**

Budget	Subvention d'investissement
Centre culturel	17 000
Chênedet	330 000
	347 000

2019.232 – FINANCES – SORTIE D'INVENTAIRE 2019

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Tous les ans il est procédé à la mise à jour de l'inventaire. Dans ce cadre, il est proposé de procéder à la sortie :

- *des biens de faible valeur (inférieur ou égal à 600€ HT) totalement amortis. La M14 prévoit la possibilité de sortir ces biens de façon automatique dès l'année qui suit leur achat ;*
- *des biens cassés ou n'étant plus utilisés.*

Ces biens ayant été déjà amortis, cela n'a aucun impact budgétaire.

Considérant la nécessité de mettre à jour l'inventaire de la collectivité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2-27° et R.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 novembre 2019 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉCIDER la sortie des biens de faible valeur suivante :**

Budget Chênedet:

N°d'Inventaire	Désignation	Valeur d'origine	Date d'entrée	Article
2017INF0014	getnord walrus black	65,48	16/10/2017	2183
CIAPA21836	Installation satellite	311,48	11/12/2008	2183

Budget principal:

N°d'Inventaire	Désignation	Valeur d'origine	Date d'entrée	Article
2012A2183A001	Informatisation médiathèque	145,94	20/06/2012	2051
2017LOG0002	licence windows 10 Pro	212,27	16/10/2017	2051
2009INF1309	Fourniture écran projection	225	17/06/2009	2183
2017INF0001	Matériel informatique Siège	62,88	10/02/2017	2183
2017INF0005	imprimantes ALSH St-Jean/St-Georges	441,9	06/09/2017	2183
2017INF0006	Bras à fixer (*8) salle multimédia Médiathèque Fougeres	468,44	06/09/2017	2183
2017INF0007	Tablette SAMSUNG galaxy	348	07/09/2017	2183
2017INF0008	OptiPlex 3050 PC de bureau	618,44	25/09/2017	2183
2017INF0010	Imprimante laser brother DCPL2540DN	291,94	23/10/2017	2183
2017MAT0002	Bibliothèque Javené	487,62	29/05/2017	2184
2017MOB0001	fourniture portique AQUATIS	99,99	03/03/2017	2184
2017MOB0002	Réfrigérateur AYA (Mediathèque Parigné)	548,81	28/02/2017	2184
2017MOB0005	Achat fauteuils Bibliothèque de Combourtillé	512,21	13/07/2017	2184
2017MOB0013	Tables et bancs mini-séjour service ALSH	345,92	05/10/2017	2184
2017MOB0017	siège secrétariat ECDE	378,05	06/11/2017	2184
2017MAT0010	CRI - armoire rideau	689	25/08/2017	2188
2017MAT0011	Karcher +Meleuse TGV	252,55	25/08/2017	2188
2017MAT0012	achat poste à soudeuse	139	28/08/2017	2188
2002MOB0500	Achat Appareil Photo Terrain	75,58	01/01/2002	2184
2002MOB0580	2 Supports unit centrale Menon	255,00	01/01/2002	2184
2017MOB0002	6 Supports - Viking SARL	548,81	28/02/2017	2184
2017MOB0013	Achat fauteuils Bibliothèque de Combourtillé	345,92	05/10/2017	2184
2017MOB0016	siège secrétariat ECDE	675,71	23/10/2017	2184
2017MOB0018	Chaises de bureau	115,92	23/11/2017	2184
MATERIEL 003	Présentoir périodiques bibliothèque Combourtillé	348,40	31/12/1996	2184
PROV2184A003CC	Armoire	655,41	08/09/2009	2184
2004MAT2153	2 Armoires à rideaux Com'11	344,80	01/01/2004	2188
2007MAT0375	ECMU Appar photo numér Sofodis	670,95	01/01/2007	2188
2007MAT0402	Siège Coup plans Trimb'f Menon	514,00	01/01/2007	2188
2007MAT1039	Siège Souffleur Sthil BR 55 LM	141,13	01/01/2007	2188
2007MAT1226	Siège Perceu Viss Makita Fiaf	120,00	01/01/2007	2188
2007MAT1722	Siège Adapt débroussail Leguér	711,62	01/01/2007	2188
2007MAT1827	Bib Fougèr Déshumidifiat Museo	399,46	01/01/2007	2188
2007MAT1893	Pisc Photomètre pastil Imatec	155,00	01/01/2007	2188
2007MAT2611	Siège Micro-ondes Brandt But	638,66	01/01/2007	2188
2007MAT2759	Réalisat packs dérouleurs Web	271,99	01/01/2007	2188
2007MOB0996	Piscine Micro-ondes - Ergwen	535,13	01/01/2007	2188
2017MAT0023	8 Planches dessin mélamin EMBS	291,70	23/11/2017	2188
2017MAT0029	Parc à vélos 6 places Bibliothèque Combourtillé	249,99	09/11/2017	2188
MATERIEL 118-634	acquisition d'une enceinte bose CRI Mims	609,80	02/12/1999	2188
MATERIEL 126-644	2 Chalumeaux	349,11	02/12/2000	2188
MATERIEL 133-651	Chaîne Panasonic	272,88	02/12/2000	2188
	Chaîne HI FI			

- **DE DÉCIDER la sortie des biens suivants :**

Budget Principal :

N°d'Inventaire	Désignation	Valeur d'origine	Date d'entrée	Article
2003MAT415	ECMU Bombarde Hervieux & Glet	2 179,00	01/01/2003	2184
2003MAT962	ECMU Violoncelle 3/4 Michel L	823,00	01/01/2003	2188
2004MAT1368	Jeu de batteries - Nilfisk Ad	1 039,98	01/01/2004	2188
2005MAT0099	Ampli Basse - Ré Accord	1 741,65	01/01/2005	2188
2005MAT0136	ECMU - Instruments Ré Accord	1 913,05	01/01/2005	2188
2005MAT0510	ECMU Instruments Ré Accord	856,38	01/01/2005	2188
2005MAT1827	ECMU Batterie TAMA Ré Accord	1 478,58	01/01/2005	2188
2005MAT1962	ECMU - Archets violons Michel	1 500,00	01/01/2005	2188
2005MAT2435	ECMU Matériel musique Sonoshop	1 275,00	01/01/2005	2188
2006MAT0758	ECMU Piano queue&ba Schonberg	21 100,00	01/01/2006	2188
2006MAT2546	ECMU - Violoncelle - Michel	993,00	01/01/2006	2188
2008017	2 metronomes 1 bec selmer	142,80	02/12/2009	2188
2008019	irkodjembes paire baguette	649,00	02/12/2009	2188
2008020	clarinette magilanck	450,00	02/12/2009	2188
2008MAT2060	Instrumts musique divers Duros	779,40	08/09/2008	2188
2017INST0001	4 guitares classique Stagg 1/2 housse	296,00	25/09/2017	2188
2017MAT0008	Perche PP265ES Services techniques	1 050,00	11/08/2017	2188
2017MAT0017	Appareil photo NIKON Ecole d'arts plastiques	759,22	23/10/2017	2188
2009INF1311	Rés inform commun L1 S3 Attel	3 119,15	08/09/2009	2183
2009INF1312	Rés inform commun L1 S3 Attel	9 691,29	08/09/2009	2183
2009INF1425	Ordinateurs HP DC5850 - Ugap	16 106,93	08/09/2009	2183
2010A2183A001	ORDI PORTABLE HP 6730B EJD	750,87	31/12/2010	2183
2010A2183A002	ORDI ACER VERITON S480G OTSI	1 172,08	31/12/2010	2183
2010A2183A004	ANtenne breeze net siege SPIE	3 955,65	31/12/2010	2183
2010A2183A007	imprimte laser EPSON C2800DN CIAPA	537,12	31/12/2010	2183
2010A2183A008	testeur + onduleur ABIX	1 638,22	31/12/2010	2183
2010A2183A009	ordi HP COMPAQ ELITE 8100 MVI	1 658,85	31/12/2010	2183
2010A2183A010	ORDI HP COMPAQ ELITE 8100 MVI	1 347,32	31/12/2010	2183
2010A2183A011	SERVEUR HP PROLIANT DL180G6 MVI	4 335,79	31/12/2010	2183
2010A2183A012	SWITCH ETERNET HP + SECURITE MVI	1 818,11	31/12/2010	2183
2010A2183A013	res informat communaut I2 SPIE	119 317,52	31/12/2010	2183
2010A2183A016	ORDI PORTABLE LENOVO L510 UGAP	602,15	31/12/2010	2183
2010A2183A017	videoprojecteur epson + imprim brother	1 196,03	31/12/2010	2183
2010A2183A018	2 ORDIS HP DC6005SFF UGAP	801,77	31/12/2010	2183
2010A2183A019	ORDI HP DC6005SFF + ONDULEUR UGAP	633,53	31/12/2010	2183
2010A2183A020	ORDI HP DC6005SFF + ECRAN UGAP	677,43	31/12/2010	2183
2010A2183A022	2 ORDIS HP DC6005SFF UGAP	874,87	31/12/2010	2183
2010A2183A024	res informat communaut I3 proxicom	666,40	31/12/2010	2183
2010A2183A028	rattacht 203 res informat communaut	22 983,52	31/12/2010	2183
2010A2183A029	2 D DURS + 1 D SATA PISCINE ABIX	611,96	31/12/2010	2183
2010A2183A030	INFORMATIS MEDIATH SCANNER L4	7 562,44	31/12/2010	2183
2010A2183A034	evolut architect reseau mediath SPIE	7 134,18	31/12/2010	2183
2010A2183A036	ORDI PORT TOSHIBA TECRA S11 MEDIATH	1 097,51	31/12/2010	2183
2012INF1655	Ordinateur portable	1 129,32	11/07/2012	2183
2012INF1656	Ordinateur HP	932,88	11/07/2012	2183
2012INF3120	Achat portable HP 4540	897,00	10/12/2012	2183
2012INF3275	Achat ordinateur portable lenovo L530	714,00	17/12/2012	2183
2013A2183A005CC	FACT FC 20 130 930- ATI 35	750,00	05/07/2013	2183
2013INF0230	Ordinateur Lenovo	829,12	07/02/2013	2183
2013INF14931	10 ordinateurs	7 461,01	17/06/2013	2183
2013INF14932	1 ordinateur	746,10	17/06/2013	2183
2013INF1827	Ordinateur HP/logiciel Seven Pro	729,56	28/06/2013	2183
	Ordinateurs Renouvellement Parc			
2013INF1978	informatique	25 248,54	22/07/2013	2183
2013INF2092	Ordinateur portable ASUS TAICHI 31	1 639,75	06/08/2013	2183

2013INF2656	Ordinateur Toshiba Tecra R950	1 119,09	24/09/2013	2183
2013INF2657	Boitier Nestasq U250 Réseau informatique	7 147,39	30/09/2013	2183
	ecrans plat - pack claviers souris - divers			
2015A2183A02CC	services Com'11	286,67	05/05/2015	2183
2003VEH135	5457 WQ 35 Renault Express	5 793,06	01/01/2003	2182
2003VEH377	2580 XG 35 Renault Express Bo	4 665,50	01/01/2003	2182
2003VEH423	2851 ZZ 35 Peugeot 106 Kid	4 220,12	01/01/2003	2182
1990MOBCUIS	Matériel de Cuisine	1 067,14	01/01/1999	2184
1999MOB0303	Stores (4) - Pinto & Fils	1 602,52	01/01/1999	2184
1995MAT29	Matériel agricole	15 244,90	08/09/2009	2188
1996MAT123	Audiotech	12 990,86	01/01/1996	2188
1996MAT253	Fougères Motoculture	2 572,48	01/01/1996	2188
1996MAT259	Lemonnier	1 276,60	01/01/1999	2188
1997MAT111	Matériel divers - Audiotech	1 532,23	01/01/1997	2188
1997MAT112	Matériel divers - Prougeansky	20 146,12	01/01/1997	2188
1997MAT157	Matériel divers - Audiotech	765,75	01/01/1997	2188
1997MAT210	Matériel divers - Macé	2 344,13	01/01/1997	2188
1997MAT475	Matériel divers - Brossette	1 724,11	01/01/1997	2188
1998MAT186	Remorque Fougères Motoculture	2 010,23	01/01/1998	2188
1998MAT374	Panneaux Salle - Sofirec	2 816,64	01/01/1998	2188
1998MAT427	Panneaux de tourisme Comaral	1 553,56	01/01/1998	2188
2001MAT0382	Bascule pesée animaux Mazon	9 703,55	01/01/2001	2188
2002MAT0502	Standard téléphone - Téléphonie	1 829,88	01/01/2002	2188
2004MAT0482	CHEN - Tente - Trigano	5 835,00	01/01/2004	2188
2005MAT2087	Matériel Hi-Fi - Sonowest	8 801,39	01/01/2005	2188
2006MAT0994	Remplact port restaurant Pinto	1 685,18	01/01/2006	2188
2007MAT1542	Totem entrée siège+pann Clayer	3 308,13	01/01/2007	2188
2008MAT1251	Reflex numér Canon S40D Barbel	1 788,74	01/01/2008	2188
PROV2188A017CC	Matériel Désherbage Gaz	1 981,60	08/09/2009	2188
2007MAT0868	Adj Lanterne Rd Point Bel Air	1 055,02	01/01/2007	2158
2007MAT96	Instal divers 1996 non identif	17 225,47	01/01/2007	2158
DEBROUSSAILLEUSE	debroussailleuse	830,00	31/12/2003	2158
2005MAT2347	ECJD PlastiQ anti-feu Esp Revê	5 090,00	01/01/2005	2188
2007MAT2760	EJD Ecran plasma Samsung Sofod	990,00	01/01/2007	2188
1994MAT188	Valis portative Sono	3 707,54	08/01/1999	2188
2004MAT1217	PISC - Autolaveuse - Nilfisk A	2 643,16	01/01/2004	2188
2004MAT1815	PISC Monobloc bur techn Logimo	4 716,27	01/01/2004	2188
2005MAT1503	PISC Enroul mur ligne eau Spor	913,74	01/01/2005	2188
2005MAT1647	Pompe transvasement - Imatec	881,45	01/01/2005	2188
2006MAT2174	PISC Tabl affich électron Stra	924,51	01/01/2006	2188
2007MAT2068	Piscine Mitigeur th Guérin FS	4 565,25	01/01/2007	2188

Parc animation – Espace Aumaillerie :

N°d'Inventaire	Désignation	Valeur d'origine	Date d'entrée	Article
2006INF	1 Micro Athlon K8 3200+	2 430,99	08/09/2009	2183
2008INF248	Poste informat NEC Powermate	518,85	08/09/2009	2183
2011A2183A001	Accessoires informatique 2011	834,04	31/12/2011	2183
2011A2183A002	Ordinateur Bundle HP 6005	307,70	31/12/2011	2183
2009MAT110	Lecteur CD MP3 + Ampli - SAES	3 299,69	08/09/2009	2188

Centre culturel :

N°d'Inventaire	Désignation	Valeur d'origine	Date d'entrée	Article
2013LOG0832	Ordinateur	959	30/04/2013	2183
2013INF0408	Ordinateur Lenovo	626,6	24/09/2013	2183

- **DE DÉCIDER la désaffectation des biens suivants :**

N°d'Inventaire	Désignation	Valeur d'origine	Date d'entrée	Article
1999/V01/0143	EJD Structure modulable Ambass	3 811,23	01/01/1999	21751
1999/V01/0342	EJD 2 Enceintes coax Acoustics	3 052,70	01/01/1999	21751
1999/V01/0409	EDD Presse TD HPV 80 avec tabl	2 520,23	01/01/1999	21751
1999/V01/0410	EDD 1 Presse HO EP 50 taille d	719,77	01/01/1999	21751
2000/V01/0392	EJD 1 Armoire cde éclairages	3 811,23	01/01/2000	21751
2001/V01/0070	EJD 1 Boitier Morex pr mixage	2 048,91	01/01/2001	21751
2001/V01/0281	THE 1 Télécde éclairages Focus	2 139,82	01/01/2001	21751
200321751EJD3146	EJD 1 Vidéoprojecteur GT 950 N	9 009,07	01/01/2003	21751
200321751EJD3177	EJD 15 project étanches Claude	683,74	01/01/2003	21751
200321751EJD51	EJD 10 Extincteurs poudre SICL	751,96	01/01/2003	21751
200321751EJD693	EJD 1 Magnétoscope Panasonic	686,02	08/09/2003	21751
200321751EJD2152	OTS 1 réfrigérateur VEDETTE SP	410,08	01/01/2003	21751
200321751EJD2153	OTS Four micro ondes WHIRPOOL	303,38	01/01/2003	21751
200321751EJD5	EJD 6 Extincteurs poudre SICLI	460,19	01/01/2003	21751
200321751TVH1489	THE 1 Panneau d information	322,18	01/01/2003	21751
200321751TVH2174	THE 1 Aspi NILFISK GDS 1010	356,91	01/01/2003	21751

2019.233 – FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COMMUNE DE LA CHAPELLE - JANSON

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

La commission « Finances » du 23 janvier 2019 a émis un avis positif sur la création d'un fonds d'aide exceptionnelle aux communes.

Il est proposé de mettre en place un fonds dont pourrait bénéficier les communes membres de la communauté, pour faire face à une situation exceptionnelle, à savoir :

- Commune reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel OU
- Incendie entraînant la destruction d'un édifice municipal

Le montant de l'aide serait fixé sur les bases suivantes :

- Montant à hauteur de 30% du reste à charge Hors Taxes de la commune ET
- Plafonnement à hauteur de 50 000€ en fonctionnement et à 100 000€ en investissement

Le versement de l'aide s'effectuerait sur la base :

- du bilan définitif de l'opération, faisant apparaître le détail des dépenses HT, des recettes et le reste à charge de la commune
- d'un état des dépenses effectuées, visé par le Trésorier et faisant figurer le prestataire et la nature des dépenses effectuées.
- copie de l'arrêté ministériel en cas d'état de catastrophe naturelle.

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financières des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2311-7 ;

Vu l'instruction budgétaires et comptable M14 ;

Vu la demande de subvention formulée par la Chapelle Janson suite aux intempéries de juin 2018 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 7 821€ à la commune de la Chapelle - Janson.**

2019.234 – FINANCES - PARTICIPATION À LA RECONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE FOGÈRES

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Les modalités de participation à la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Fougères ont été fixées par une convention signée le 17 décembre 2015 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Fougères Communauté. La participation demandée s'élève à 20 % du coût de l'investissement. L'estimation financière prévisionnelle de l'opération étant de 5 850 000 € HT, le coût de la participation de l'EPCI est estimée à 1 170 000 € HT.

Deux versements ont été effectués en 2016 et 2017 pour un montant total de 1 111 500 €.

Un certificat administratif en date du 10 octobre 2019 a arrêté le bilan financier de l'opération à la somme de 5 993 553,56 € HT. La participation demandée à Fougères Agglomération s'élève donc à 1 198 710,71 € HT, dont 87 210,71 € HT restent à verser.

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financières des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2311-7 ;

Vu l'instruction budgétaires et comptable M14 ;

Vu la convention signée le 7 décembre 2015 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Fougères Communauté ;

Vu le certificat administratif établi le 10 octobre 2019 par le Département d'Ille-et-Vilaine ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER une subvention complémentaire de 28 710,71 € au Département d'Ille-et-Vilaine**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué, à signer les conventions nécessaires avec les organismes subventionnés.**

2019.235 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

M. le Président présente le rapport suivant :

Dans le processus d'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la loi organise une consultation pour avis des EPCI. Par courrier en date du 7 octobre 2019, Madame la Préfète et Monsieur le Président du Département d'Ille et vilaine ont adressé le projet de schéma au Président de Fougères Agglomération.

Ce schéma vise pour l'EPCI, les prescriptions suivantes :

- Créer 10 terrains familiaux ou logements sociaux adaptés
- Réhabiliter l'aire d'accueil de Fougères
- Mettre aux normes l'aire de grand passage existante.

Le schéma rappelle en outre l'existence de l'aire d'accueil de Louvigné-du-Désert dans le dispositif d'accueil communautaire.

Il est noté au plan formel que le Pays de Fougères ne figure pas dans le sommaire du schéma au livret IV et que cette erreur matérielle devra être corrigée.

Le Bureau communautaire, suite à l'étude confiée à Tsigane Habitat, ayant acté le principe de réalisation de terrains familiaux afin de renforcer son dispositif d'accueil des familles du voyage.

Vu la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

Vu l'orientation retenue en Bureau communautaire le 6 mai 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage transmis le 7 octobre 2019, en ce qu'il concerne Fougères Agglomération.**

Abstention : Jean-Louis LAGRÉE

2019.236 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU SYNDICAT MIXTE SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES – TARIFICATION ET CONVENTION 2020

M. le Président présente le rapport suivant :

Par conventions annuelles successives, le Syndicat Mixte du SCoT occupe depuis le 1^{er} juin 2015 au rez-de-chaussée du siège une surface de bureaux de 41 m².

Les salles de réunions et les parties communes sont mutualisées et restent à la charge de la Communauté.

Pour la mise à disposition des surfaces de bureaux intégrant notamment l'entretien et les fluides la participation totale s'élève à 5 813,80 €.

La convention actuelle arrivant à échéance, il convient de la renouveler du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2020 sans modifier les conditions financières ni les modalités d'occupation.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les termes de la convention entre Fougères Agglomération et le Syndicat mixte du SCOT du pays de Fougères,**
- **D'AUTORISER le Président à la signer.**

2019.237 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MISE À DISPOSITION DES LOCAUX AUX SYNDICATS DES EAUX (SMPBC ET SAGE) – TARIFICATION ET CONVENTION 2020

M. le Président présente le rapport suivant :

Par conventions annuelles successives, les syndicats des eaux occupent depuis le 1^{er} juin 2014 au rez-de-chaussée du siège une surface de bureaux de 118,50 m².

Les salles de réunions et les parties communes sont mutualisées et restent à la charge de la Communauté.

Pour la mise à disposition des surfaces de bureaux intégrant notamment l'entretien et les fluides la participation totale s'élève à 16 803,30 €.

La convention actuelle arrivant à échéance, il convient de la renouveler du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2020 sans modifier les conditions financières.

Le tableau des surfaces est légèrement modifié pour tenir compte des besoins croissants des services communautaires.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les termes de la convention entre Fougères Agglomération et les syndicats de production du bassin du Couesnon et du SAGE Couesnon**
- **D'AUTORISER le Président à la signer.**

2019.238 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TRANSITION PAYS DE FOGÈRES – CONVENTION COUESNON MARCHES DE BRETAGNE – FOGÈRES AGGLOMÉRATION
M. le Président présente le rapport suivant :

Conformément à la résolution adoptée le 25 novembre 2019 par l'Assemblée Générale du Pays de Fougères qui organise la transition d'exercice des politiques publiques avant et après la mise en extinction de l'association au 31 décembre 2020, une convention de partenariat a été élaborée entre la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne et Fougères Agglomération.

Elle s'appuie sur un principe de réciprocité, sans échanges financiers, pour mettre à disposition l'ingénierie interne de chaque EPCI concernant les missions précédemment exercées par l'association du Pays: la santé, la politique emploi-formation, la contractualisation des fonds européens et régionaux.

Proposée sur une période de 7 années couvrant la préparation et le suivi du nouveau contrat local de santé, elle prévoit un mode indemnitaire en cas de désistement d'une des parties. Une valorisation des salaires transférés par le Pays calculée en moyenne et pondérée à la population est annexée à la convention.

Vu la décision du Bureau n°2019.079B du 2 décembre 2019,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER les termes de la convention cadre de partenariat avec la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne ci-jointe, et son annexe,**
- **D'AUTORISER le Président à la signer.**

2019.239 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – HABILITATION DU BUREAU POUR DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SMPBC
M. le Président présente le rapport suivant :

Au 1^{er} janvier 2020, Fougères Agglomération sera membre du syndicat mixte de production du bassin du Couesnon.

Afin de gérer la courte période transitoire avant le renouvellement des Conseils municipaux, les représentants communautaires doivent être désignés dès le début de l'année 2020.

Compte tenu du calendrier des réunions du Bureau le 6 janvier 2020 et du Conseil le 27 janvier 2020,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'HABILITER le Bureau lors de sa réunion du 6 janvier 2020 aux fins de désignation des représentants de Fougères Agglomération au sein du Syndicat mixte de production du bassin du Couesnon.**

2019.240 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
M. le Président présente le rapport suivant :

M. le Président informe l'assemblée que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une délégation de pouvoir peut être consentie par le Conseil

Communautaire au bénéfice du Président de la Communauté, des vice-Présidents ayant reçu délégation de fonction, ou du Bureau dans son ensemble.

Vu l'article L. 5211.10 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017.011 du 23 janvier 2017 déléguant une partie de ses attributions au Bureau Communautaire dans son ensemble,

M. le Président informe le Conseil Communautaire des décisions prises lors du Bureau du 2 décembre 2019.

Décisions du Bureau communautaire du 2 décembre 2019

2019.071B – Habitat – Location d'un pavillon zone d'activité de Plaisance à St Sauveur des Landes - Non application de la révision 2019

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : DE RENONCER à l'application de l'Indice de Révision des Loyers pour l'année 2019 pour la location du pavillon situé zone d'activité Plaisance à St Sauveur des Landes.

2019.072B – Habitat - Opération de revitalisation - Attribution de subventions

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'AUTORISER le versement d'une subvention de 750 € à 1 propriétaire pour des travaux « d'adaptation » et une subvention de 500 € à 1 propriétaire pour des travaux d'économie « d'énergie ».

2019.073B – Habitat - Aides aux propriétaires occupants en secteur diffus.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'AUTORISER l'attribution d'une subvention de 1 000 € à 7 propriétaires pour des travaux « d'économie d'énergie ».

2019.074B – Habitat – PLH - Validation des objectifs de production de logements et de la répartition entre renouvellement urbain et extension foncière

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : DE VALIDER les objectifs de production de logements et DE VALIDER les pourcentages de production en moyenne par secteur.

2019.075B – Urbanisme – Révision du PLU de Javené – Avis de Fougères Agglomération

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'ÉMETTRE un avis favorable sur le PLU arrêté de Javené sous réserve de la prise en compte des éléments indiquée.

2019.076B - Marché Public – Avenant de prolongation des marchés d'assistance à l'élaboration de la stratégie et du PCAET - Phases 1 et 2

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'APPROUVER la passation d'avenants de prolongation des marchés attribués à SAFEGE et BIOTOPE au 30 juin 2020.

2019.077B - Marché public – Avenant 2 au marché d'étude préalable au transfert des compétences Eaux et Assainissement

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'APPROUVER la passation d'un avenant de répartition et en moins-value de 3 650,00 euros hors taxes au marché attribué au groupement KPMG-GÉTUDES-CVS-DUMAS ASSOCIÉS.

2019.078B - Marché public – Transport des élèves de Fougères Agglomération à l'Aquatis-2019-2020

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer les marchés suivants :

Lot n°	Libellé	Société	Code postal	Montant HT
--------	---------	---------	-------------	------------

1	Mardi 2ème trimestre	HERVÉ	35210	2 536,16
2	Jeudi 2ème trimestre	HERVÉ	35210	8 169,48
3	Vendredi 2ème trimestre	CAT TIV	35063	9 096,78
4	Mardi 3ème trimestre	HERVÉ	35210	5 064,29
5	Jeudi 3ème trimestre	CAT TIV	35063	7 690,10
6	Vendredi 3ème trimestre	HERVÉ	35210	7 791,30
7	RPI St Georges de Chesné	CAT TIV	35063	5 507,15
				45 855,26

2019.079B - Administration Générale – Transition Pays de Fougères

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : DE VALIDER la résolution approuvée par l'assemblée générale du Pays de Fougères le 25 novembre 2019.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE de cette communication**

2019.241 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION

M. le Président présente le rapport suivant :

M. le Président informe l'assemblée que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une délégation de pouvoir peut être consentie par le Conseil Communautaire au bénéfice du Président de la Communauté, des vice-Présidents ayant reçu délégation de fonction, ou du Bureau dans son ensemble.

Vu l'article L. 5211.10 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017.011 du 23 janvier 2017 déléguant une partie de ses attributions au Président,

M. le Président informe le conseil communautaire des décisions qu'il a prises sous sa signature ou celles des vice-présidents selon les attributions déléguées :

DP_2019.054 - Contrat de télésurveillance des locaux – Renouvellement – CITEDIA SECURITE – Rennes – 1 800 € HT pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 – Espace Aumallerie

DP_2019.055 - Contrat de cession de spectacle " Thé Vanille" - CCJD

DP_2019.056 - Rachat d'un véhicule de service pour pièces détachées à hauteur de 100 € auprès d'un particulier

DP_2019.057 - Contrat de cession de spectacle « White Dog » – CCJD

DP_2019.058 - Contrat de maintenance AFI – 4 205,30 € HT annuels à compter du 1^{er} juillet 2019

DP_2019.059 - Modification de la régie de recettes du Parc Animation / Espace Aumallerie

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE de cette communication**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'assemblée, clôt la séance.
